

Conditions Générales Outplacement – 01/2026

1. Les présentes conditions générales sont établies conformément à la législation en vigueur. Les seules conditions générales de DaJobs S.A. trouveront à s'appliquer, à l'exclusion de toute autre, dont celles du client. Le client est lié par les présentes conditions générales et ne peut en aucun cas les annoter ou les modifier. Il en va de même pour les dispositions du contrat. Toute annotation du client sera considérée comme non-applicable au contrat et à la collaboration. DaJobs S.A. se réserve le droit de modifier ses conditions générales à tout moment ou en cas de modification de la législation ou réglementation. En pareil cas, DaJobs S.A. s'engage à informer le client au moins 15 jours calendrier avant leur entrée en vigueur par tout moyen approprié. La publication d'un avis sur le site web www.dajobs.be et/ou une mention sur une facture seront considérés comme des moyens appropriés. Le client disposera alors d'un délai de 15 jours calendrier à dater du jour de la publication pour contester les nouvelles conditions générales si celles-ci ne l'agrément pas et ce, par courrier recommandé adressé au siège social de DaJobs S.A. Les modifications n'entreront en vigueur que le lendemain de l'expiration de ce délai et pour autant que le client n'ait pas dans l'intervalle mis un terme à la relation contractuelle en honorant les factures relatives aux services accomplis par DaJobs S.A. jusqu'au terme du contrat. Dès leur entrée en vigueur, les nouvelles conditions lui seront opposables. La nullité d'une ou plusieurs dispositions des conditions générales n'a aucune incidence sur la validité des autres dispositions contractuelles.
2. Toute dérogation aux dispositions générales et particulières comprises dans le contrat conclu entre le client et DaJobs S.A. devra faire l'objet d'un avenant à ce contrat. L'article 5.74 du nouveau Code civil ne pourra pas s'appliquer dans le chef du client.
3. Le client est seul responsable des renseignements qu'il fournit à DaJobs S.A. dans le cadre de la convention outplacement conclue et des conséquences résultant d'une absence de communication, d'une communication tardive ou erronée. Toutes les rectifications et/ou frais y afférents peuvent donner lieu à une facturation supplémentaire à charge du client.
4. La facture de DaJobs S.A. est établie sur base d'un forfait correspondant à la formule d'outplacement choisie par le client. Le paiement de ce forfait par le client conditionne le lancement de la procédure d'outplacement. Si pour quelque raison que ce soit, le collaborateur du client n'entame pas le programme d'outplacement, le paiement forfaitaire versé par le client à DaJobs S.A., lui sera remboursé par une note de crédit, après demande écrite du client, pour autant qu'il n'existe aucun impayé en cours dans le chef du client. Dans ce cadre, DaJobs S.A. déduira de ce remboursement une somme forfaitaire de 225 euros HTVA à titre de frais de gestion.
5. La facture établie par DaJobs S.A. est exigible à son échéance, nette et sans escompte. A défaut de paiement à l'échéance de la facture, le montant facturé est productif de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de 14% l'an. En outre, il sera dû de plein droit, à titre de dommages et intérêts forfaitairement convenus, après mise en demeure de paiement par lettre recommandée à la poste, une indemnité dont le montant sera de 18% des sommes dues avec un minimum de 40 euros, les traites ne constituant ni dérogation ni novation. En cas de non-paiement d'une facture venue à l'échéance, DaJobs S.A. est autorisée à invoquer la déchéance du terme prévu pour les autres factures émises mais non encore échues et pour tout éventuel plan de paiement, et ce de plein droit, sans aucune mise en demeure. En conséquence, la totalité des factures encore en cours (principal et accessoires) deviendra immédiatement exigible. En cas de non-paiement ou de retard de paiement des factures selon les termes convenus dans les présentes offre et conditions générales, DaJobs S.A. se réserve le droit de mettre fin à la collaboration avec le client sans préavis ni indemnité. DaJobs S.A. est en droit d'exiger, à tout moment, du client une domiciliation bancaire en fonction de la situation financière de ce dernier.
6. Les taxes et tous les autres droits et frais imposés par les lois en vigueur au moment de l'établissement de la facture sont à charge du client, de même que toute augmentation liée à une évolution des charges et/ou du prix de revient réel de DaJobs S.A. (ex. modifications légales/réglementaires, augmentation des frais de fonctionnement de DaJobs S.A., indexations, etc.).
7. Toute facture établie par DaJobs S.A. est définitivement acceptée par le client si elle n'a pas fait l'objet d'une contestation motivée par lettre recommandée dans les 8 jours calendriers à dater du jour de l'envoi de la facture.
8. Le client assumera toutes les conséquences financières ou dommageables dans le chef de DaJobs S.A. en cas de non-respect de ses obligations contractuelles et/ou légales. DaJobs S.A. se réserve en outre la possibilité de résilier unilatéralement la collaboration, sans mise en demeure préalable et sans préavis ni indemnité de sa part. Le client sera redevable à DaJobs S.A., à titre de clause indemnitaire (art. 5.88 Nouveau Code Civil), d'une somme égale aux montants des factures qui auraient été établies par DaJobs S.A. si ce contrat avait été exécuté, avec un minimum de 50 euros HTVA par jour calendrier. Dans les cas suivants, DaJobs S.A. peut exiger des dommages et intérêts plus importants en fonction de l'étendue de son préjudice :
 - En cas de non-exécution du contrat et de ses dispositions par le client (art. 5.88 nouveau C. civ.), ou de non-respect de la législation ;
 - En cas de résiliation anticipée de la collaboration par le client (art. 1794 ancien C. civ.) ;
 - En cas de nullité du contrat entre DaJobs S.A. et le client, suite au manquement du client à ses obligations légales ou par suite de renseignements inexacts fournis par le client.En cas de faillite, cessation de paiement ou réorganisation judiciaire du client, DaJobs S.A. sera en droit de résilier immédiatement la collaboration sans être redevable d'une quelconque indemnité au client.

Si l'exécution du contrat devenait impossible ou déraisonnablement lourde pour une partie, en raison d'une force majeure, celle-ci aura la faculté de rompre directement la collaboration et dans ce cas également toutes les factures de DaJobs S.A. seront exigibles et devront être immédiatement payées.
9. En cas de litige, seules les chambres francophones des Juridictions de Bruxelles sont compétentes. Le contrat et la collaboration avec le client sont régies par la loi belge en dépit d'éventuels éléments d'extranéité.
10. DaJobs S.A. se conforme au Règlement général européen sur la protection des données, ainsi qu'à la législation belge du 30/07/2018 en matière de protection des données. Ces réglementations ont pour objectif principal de garantir une plus grande sécurité des données personnelles des personnes physiques lors de leur traitement. Dans ce cadre, DaJobs S.A. agit en tant que responsable de traitement. Dès

lors, DaJobs S.A. déterminera notamment les types de données personnelles à collecter, les différents traitements à appliquer à ces données, les finalités des traitements, les moyens à mettre en œuvre pour l'exécution de ces traitements. DaJobs S.A. ne pourra pas transmettre des données personnelles au client sauf dans les cas prévus par la réglementation légale. Le client sera considéré comme responsable de traitement des données personnelles de ses collaborateurs qu'il traite et de leur transfert à DaJobs S.A. Il sauvegarde DaJobs S.A. à cet égard de toute revendication de ses collaborateurs, indemnisant DaJobs S.A. en pareil cas de tout préjudice subi. Pour toute question ou si le client souhaite exercer conformément à la réglementation ses droits de consultation, de rectification, d'opposition et de suppression, pour des motifs légitimes, à propos des informations personnelles détenues par DaJobs S.A., il peut s'adresser à notre DPO (Data Protection Officer) via l'adresse e-mail dpo@dajobs.be.